

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022 A 20 H 00

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 14 septembre, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle de Cendrieux sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 7 septembre 2022

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, ESCARMANT Cécile, DULAC Bernard, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, PRIAT Vanessa, FRANCERIES Julie, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien.

Excusés : BIJOU Clément pouvoir à CAILLAUD Catherine
COLET Bastien pouvoir à TABANOUX Nathalie

Quorum: Avec 21 présents et 2 excusés, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

Malgré la levée des restrictions sanitaires, la séance est assurée en audio via la page Facebook de la commune.

Le Maire ouvre la séance en indiquant que plus encore que les ménages, les collectivités en 2023 allaient connaître des difficultés importantes compte tenu de l'augmentation générale des coûts (produits et alimentation pour les cantines, matériaux pour les appels d'offres et les travaux en régie) et encore plus pour les énergies.

Ordre du jour :

- Fonctionnement

- Personnel
- Santé
 - mise en place d'une CPTS
- Maison France Services

- Economie / Finances

- Bilan travaux
- Projets travaux

- Traverse rue de la République
- Aménagement immeuble Cendrieux
- Compte rendu de décision du Maire : local commercial
- Proposition d'adoption de la nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2023
- Tarifs
- Subventions aux associations
- Adhésion à la fédération des cités Napoléoniennes
- Décisions modificatives budget 2022
- Mise à disposition de locaux communaux

- Ecole cantine

- Effectifs
- Cantine tarifs
- Etudes surveillées

- Logements

- Voirie

- Adressage
 - nomination d'une voie et d'un passage
- Information élagage et curage

- Tourisme-Culture-Sport

- Foires et Marchés

- Marchés aux truffes 2022/2023

- Intercommunalité

- SDE 24 Eclairage public Cendrieux
- SDE 24 : modification des statuts
- SDE 24 : rapport d'activité 2021
- Pays de l'Isle rapport d'activité : 2021
- Syndicat Eau Cœur du Périgord : rapport d'activité 2021

I FONCTIONNEMENT

Personnel

Arrivée d'un nouvel agent au service technique

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal Julien BLOT nouvel agent au 1^{er} septembre 2022. Il vient remplacer Stéphane JOURDES.

Le Maire précise que tous les agents du service technique travaillent ensemble et selon leurs compétences. Ils ne sont pas affectés précisément à un village.

Le Conseil Municipal lui souhaite la bienvenue et le remercie d'être venu se présenter.

Départ d'un agent au service école/cantine/garderie

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ de Natacha BOGAERT qui a choisi de suivre une autre voie tout en restant sur la commune.

Il précise que son poste de titulaire qui comprenait aussi de la communication va être fermé et qu'un autre agent la remplacera sur le temps périscolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de ces informations.

CDAS Renouvellement de l'adhésion

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la commune au CDAS : Comité Départemental d'Action Sociale mis en place dans la collectivité lors de la fusion en 2017.

La commune paie une cotisation annuelle de 1,30% de la masse salariale ; les agents qui souhaitent adhérer cotisent à hauteur de 26 € par an.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le renouvellement de l'adhésion au CDAS.

Maison France Services

Le Maire rappelle l'existence de la Maison France Services hébergée à la Poste de Sainte-Alvère et qui permet aux habitants d'être aidés pour toute opération liée aux démarches en ligne. Des démarches plus approfondies peuvent être exécutées avec les partenaires : impôts (finances publiques), CAF, ANTS, Pôle Emploi...

Des journées portes ouvertes seront organisées du 3 au 14 octobre prochain. Le Maire invite les membres du conseil municipal à découvrir et à faire connaître ce service.

Un courrier sera distribué à la population par les facteurs, à l'initiative de la mairie et de la Poste.

Une permanence des impôts est à signaler les 15 septembre, 13 octobre et 17 novembre.

Santé et bail CPTS

Les professionnels de santé et leurs proches ne votent pas pour cette délibération.

Cécile ESCARMANT présente à l'écran le fonctionnement de la CPTS qui a maintenant l'agrément de tous les partenaires et la convention tripartite : ARS, CPAM, CPTS VIVEVAL est signée. L'une des actions les plus importantes à mener est de faire face au manque de médecins sur l'ensemble de la CPTS qui regroupe les maisons de santé de Sainte-Alvère, Vergt Villamblard, et St Georges de Montclard.

Joëlle LE ROUX présente la partie « Ateliers d'éducation thérapeutique » et indique que de nombreuses actions sont prévues pour venir en aide au quotidien aux personnes malades ou âgées.

Madame BENCHAREL Marie-Christine indique que la CPTS qui avait prévu de louer un bureau dans des locaux de la commune au 1^{er} septembre (délibération du 15 juin 2022) a demandé un report au 15 octobre afin d'obtenir la signature de tous les partenaires.

Ce report est accordé à l'unanimité.

II ECONOMIE FINANCES

Bilan travaux

Monsieur Alain LANGLAIS fait un bilan des travaux réalisés ou en cours avec photos sur écran à l'appui :

- début des travaux de voirie (Cendrieux et Saint-Laurent des Bâtons) ; Sainte-Alvère sera fait en septembre.
- fauchage annuel des routes des trois villages,
- création d'une liaison entre deux ruelles à Sainte-Alvère,
- restauration d'un logement communal à Sainte-Alvère par les agents de la commune (au-dessus de la Poste),
- démolition d'une partie d'un bâtiment rue Catroux pour création d'un local commercial avec logement,
- remplacement de WC et de luminaires à l'école de Sainte-Alvère,
- remplacement du système informatique des deux écoles,
- restauration du pont sur le ruisseau de Saint-Laurent des Bâtons,
- continuité des trois logements de Cendrieux (ancienne école),

- mise en place de résine à l'entrée de la salle culturelle de Cendrieux,
- poursuite des Travaux du PAVE selon programmation (mise en accessibilité des espaces publics).

Vont débiter en septembre des travaux d'aménagement du bourg à Saint-Laurent des Bâtons. Les membres du conseil municipal sont invités à aller visiter les logements de Cendrieux le 22 septembre lors de l'une des dernières réunions de chantier.

Projet de travaux - Traverse rue de la République à Sainte-Alvère

Le Maire rappelle le projet d'aménagement de la traverse rue de la République en direction de Bergerac, de la place du marché aux Truffes au carrefour avec la Départementale.

Il propose qu'au préalable une réunion soit organisée avec les riverains ; habitants et commerçants pour recueillir leur avis et accord de principe, faute de quoi les travaux ne seront pas réalisés. Il faut en effet prendre en compte les désagréments que cela engendrera pendant plusieurs mois et les accepter.

Un courrier dont il donne lecture pourrait être adressé prochainement aux riverains.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la méthode proposée pour ce projet.

Travaux immeuble "SMIRNOFF" : Etude préalable

Le Maire rappelle qu'il avait été convenu après l'acquisition de l'immeuble "SMIRNOFF" à Cendrieux de procéder à une étude des possibilités d'aménager de l'espace : immeuble et parc. Après avoir consulté plusieurs architectes, il a obtenu un devis de la Sarl Alain de La Ville pour un montant total de 7 320 € TTC. Les prestations prévues au devis sont détaillées.

Il soumet ce devis au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité.

Monsieur DUCENE indique que pour le projet de mise en valeur du bâtiment, il a déjà sollicité Mireille BERGER pour effectuer des recherches sur "le château Barbillon".

Compte rendu de décisions du Maire : local commercial

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de missions complémentaires (art L212-22 du CGCT).

Par décision en date du 1^{er} août 2022, il a décidé

- au vu des offres reçues suite à la consultation d'entreprise lancée pour les travaux de démolition d'un logement,

- considérant l'analyse des offres effectuée par la maîtrise d'œuvre,

- considérant l'avis de la commission d'appel d'offre,

de retenir les entreprises suivantes :

- lot maçonnerie/couverture l'entreprise CMP : 79 548,72 € HT,
- lot menuiseries bois extérieures, l'entreprise Sarl BRETOU : 18 550,13 € HT,
- lot menuiseries bois intérieures, l'entreprise Sarl BRETOU : 11 288,90 € HT,
- lot plâtrerie/isolation, l'entreprise Sarl VALIANI : 22 000,00 € HT,
- lot carrelage/faïences, l'entreprise Sarl BELLUZZO : 5 726,20 € HT,
- lot peinture/revêtement de sol souple, l'entreprise Chort Bâtiment : 14 569,67 € HT,
- lot CFO/CFA, l'entreprise Sarl GRELLETY : 11 076,00 € HT,
- lot PBS/CVC, l'entreprise Sarl GRELLETY : 15 704,00 € HT,

Montant du marché travaux : 214 156,34 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de cette décision

Le Maire indique qu'avec le lot démolition ce montant des travaux pour cette opération s'élève à 205 985,62 € HT soit 247 182,74 € TTC.

Il précise qu'avec la maîtrise d'œuvre, le budget de cette opération dépasse les prévisions budgétaires en raison de l'augmentation générale des prix du marché. Les travaux s'étaleront sur 2 exercices budgétaires.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Le Maire indique que la nomenclature M57 va remplacer la M14 pour toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le passage de la commune de Val de Louyre et Caudeau à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Cela permettra un meilleur accompagnement des services comptables. Cette norme s'appliquera au budget général et à tous les budgets annexes.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée pour tous les budgets de la commune de Val de Louyre et Caudeau à compter du 1^{er} janvier 2023.

Tarifs spectacle

Le Maire informe le conseil municipal d'une prochaine animation à la salle culturelle de Cendrieux, proposée par l'association Alix O Pays des merveilles qui aura lieu le dimanche 16 octobre.

C'est un spectacle pour un public familial. Il propose de fixer un tarif inférieur au tarif en vigueur pour les spectacles de professionnels.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité fixent l'entrée pour ce spectacle et les prochains spectacles associatifs à 5 € pour les adultes et gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans.

Télécentre : tarifs et convention

Pour répondre à une demande spécifique, le Maire propose un nouveau tarif pour le télécentre avec signature d'une convention.

Il s'agit de louer un bureau dans l'espace commun de télécentre 15 jours par mois pendant une année, avec paiement en début d'année.

Le tarif proposé est de 80 € TTC par mois.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité fixent le prix de location à 80 € par mois pour une utilisation 15 jours par mois pendant une année et acceptent la convention qui reprend cette décision.

Subvention aux associations - Comité des fêtes de Cendrieux

Ne participent pas au vote Michèle BALAINE, Benjamin LALOT et Carole CHAUMETON.

Le Maire rappelle qu'au moment du vote des attributions de subventions aux associations, la demande du Comité des Fêtes de Cendrieux était restée en attente de la fête votive avec feux d'artifice.

Cette fête a eu lieu début septembre. Elle a d'ailleurs connu un grand succès.

Aussi, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident d'allouer une subvention d'un montant de 2 200 € au comité des fêtes de Cendrieux.

Subvention aux associations - Subvention aux Bastonnades

Ne participe pas au vote pour cette délibération et n'utilise pas son pouvoir Nathalie TABANOUX.

Le Maire rappelle qu'il était prévu une subvention de 1 600 € pour l'association les Bastonnades de Saint-Laurent des Bâtons, déduction faite du montant du spectacle de l'Agora "Translation", proposé le jour de cette fête.

Après avoir payé ce spectacle et reçu une subvention du Département, il reste à verser à l'association 585 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention de 585 € à l'association des Bastonnades afin de compléter le soutien prévu de 1 600 €.

Subvention aux associations - UMPRAC

Le Maire fait part de la demande de l'association des Anciens Combattants UPMRAC représentée par Monsieur Raoul SILVERT. Ce dernier a communiqué le courrier de la Direction Générale de la Fédération Nationale des Anciens Combattants qui indique que l'association ne pourra plus bénéficier de la quote-part de la collecte des Bleuets du 8 mai et 11 novembre de chaque année. En conséquence, elle sollicite auprès de la commune une subvention complémentaire de 80 €, ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Don Association SOS Chats libres

Le Maire rappelle qu'une subvention avait été attribuée à l'association SOS Chats libres qui avait pris en charge la stérilisation des chats errants sur la commune en début d'année.

Cette association, représentée par Madame CANDAU, demande une aide complémentaire pour nourrir ces chats fragilisés.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident d'accorder une aide de 250 € pour une année au prorata des mois concernés par la stérilisation, soit 9 mois pour 2022.

Adhésion à la fédération des cités Napoléoniennes

Le Maire présente sur écran la carte des cités Napoléoniennes, adhérentes à la fédération en Europe. Il s'agit principalement de grandes villes.

La commune a sur son territoire le musée Napoléon et il serait intéressant d'adhérer à la fédération existante pour faire partie de ce réseau et se faire connaître bien au-delà de nos frontières. Le montant de la cotisation est de 360 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'adhésion à la fédération des cités Napoléoniennes.

Budget principal Investissement : décisions modificatives

DM subventions obtenues

Le Maire donne lecture à l'écran du tableau des subventions obtenues en 2022.

Certaines ont déjà été inscrites au budget. Il propose d'inscrire les deux subventions obtenues au titre de la DETR 2022 :

- 56 902,50 € pour les travaux ruelles et places de Val de Louyre et Caudeau,

- 4 692,25 € pour le pont sur le ruisseau de Saint-Laurent des Bâtons.

Ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Virement de crédit : travaux de mise en place des containers pour le tri sélectif à Saint-Laurent des Bâtons

Travaux	15 566,60 €
---------	-------------

Fonds de concours agglo	6 000,00 €
-------------------------	------------

A payer	9 566,60 €
---------	------------

Prévu au budget selon estimation : 6 740,00 €

Manque : 2 826,60 € du compte travaux sur cette plateforme de tri pour payer ce supplément à l'agglo, que le conseil municipal accepte de prendre au compte travaux pour l'aménagement prévu pour l'aménagement de cet espace.

Provisions pour créances douteuses

Le Maire expose au conseil municipal que les titres émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement.

Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de "créances douteuses" et dans ce cas, il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur.

Il s'agit d'une dépense obligatoire et le Trésorier en a fait le calcul.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'inscrire sans attendre le prochain budget, les sommes ci-dessous en "provisions de créances douteuses" :

Budget général	201,77 €
Budget logements sociaux	81,72 €
Budget Ecole-cantine-garderie	185,08 €

Local : mise à disposition de la cave de la salle de convivialité à Saint-Laurent des Bâtons

Madame Laurence PERROT fait part de la demande du Comité des Fêtes de Saint-Laurent des Bâtons d'utiliser la cave de la salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons pour y entreposer son matériel et elle donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la mise à disposition gratuite de la cave de la salle de convivialité au Comité des Fêtes de Saint-Laurent des Bâtons, représenté par Madame Francine GRELLETY.

Tarif prestation de service pour utilisation de locaux communaux

Le Maire indique que, pendant l'été, plusieurs demandes d'utilisation de l'église de Sainte-Alvère pour des mariages ou manifestations entraînant des demandes de prestations à la mairie : ajouts de bancs ou chaises, mise en place d'arrêtés de barrières et d'arrêtés de stationnement. Il propose qu'une compensation soit demandée pour les familles qui n'ont aucun lien avec la commune de Val de Louyre et Caudeau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer à 150 € la participation des utilisateurs de l'église de Sainte-Alvère qui n'ont pas de lien avec la commune et qui sollicitent des services pour un évènement particulier.

Charte énergie

Le Maire expose au conseil municipal les difficultés que vont avoir les communes pour faire face aux dépenses dans tous les domaines et notamment dans celui de l'énergie. Il souhaite que chacun soit mobilisé pour limiter la consommation dans ce domaine.

Il a demandé à Monsieur LANGLAIS de préparer une « charte énergie » pour tous les locaux et espaces utilisant de l'énergie. Il s'agit d'un document que tous les utilisateurs des locaux publics devront lire et signer pour s'engager à respecter certaines mesures destinées à réduire les dépenses énergétiques.

III ECOLE CANTINE

Effectifs

Madame Marie-Christine BENCHAREL informe les membres du conseil municipal sur les effectifs scolaires à la rentrée.

Les écoles comptent 110 élèves au 1^{er} septembre 2022 et 114 élèves au 1^{er} janvier 2023 pour 5 classes, 5 enseignants et 2 ATSEM et agents municipaux qui assistent les enseignants des classes de maternelle.

Elle indique pour cette année, la présence plus nombreuse de TPS (Très petites sections) avec des enfants à partir de 2 ans.

Tarifs cantine

Le Maire expose au conseil municipal les statistiques de hausse des denrées alimentaires qui vont impacter, avec la hausse de l'énergie, les coûts de la cantine scolaire.

Il rappelle les tarifs et coûts de revient de l'année précédente et l'augmentation au 1^{er} janvier 2022 avec l'introduction de plus de produits bio et locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte de ces informations et décide d'attendre la fin de l'année pour envisager une augmentation de tarifs.

Cantine à 1 €

Le Maire rappelle au conseil municipal que la collectivité pratique des tarifs cantine échelonnés selon le quotient familial. Ces tarifs vont de 2,64 € à 3,42 €, tarifs bien inférieurs au coût du repas.

Il existe maintenant une possibilité pour certaines communes de bénéficier d'une aide pour appliquer le tarif à 1 € pour le repas des enfants des familles aux revenus modestes.

Il a interrogé les services compétents pour connaître l'éligibilité de la commune et les modalités de mise en œuvre.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe. A l'unanimité le conseil approuve ce principe du repas à 1 € pour les familles modestes, sous réserve d'une aide de l'Etat reversant la différence.

Aide aux devoirs : renouvellement de l'opération

Recrutement d'un enseignant dans le cadre des activités périscolaires

Madame Carole CHAUMETON rappelle la mise en place en 2021-2022 de l'aide aux devoirs pour les élèves du cycle 3 par Monsieur LEFRERE, directeur de l'école de Cendrieux.

Elle donne lecture du bilan de l'enseignant et précise l'intérêt de cette opération et son coût.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler l'aide aux devoirs selon les termes de la délibération du 29/09/2021, en confiant cette mission à un enseignant volontaire dans le cadre des activités périscolaires à raison de 4 jours par semaine d'école durant l'année scolaire 2022-2023.

IV LOGEMENTS

Trois logements à l'ancienne école de Cendrieux : montant des loyers

Monsieur LANGLAIS indique au conseil municipal que les travaux d'aménagement de trois logements à l'école de Cendrieux se terminent et pourraient être mis en location en octobre.

Il détaille la catégorie des logements et le montant des loyers fixés par la Direction Départementale des Territoires conformément à la convention PALULOS.

Montant des loyers mensuels :

1 T2 de 52 m ²	284,44 €
1 T3 de 66 m ²	361,02 €
1 T3 de 70 m ²	382,90 €

Il est rappelé que les locataires doivent répondre à certains critères sociaux pour bénéficier de ces logements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le montant des loyers proposés et mandate le Maire pour signer les baux.

V VOIRIE

Travaux de voirie

Monsieur Patrice TAULOU fait un point sur la voirie : il indique que les travaux annuels de voirie sont réalisés sur les villages de Saint-Laurent des Bâtons et Cendrieux ; ceux de Sainte-Alvère auront lieu en septembre.

Il expose le projet du curage élagage, opération prévue en 2022 et que la commission voirie étudie.

Il indique que, le tracteur principalement affecté au fauchage, qu'il était prévu de changer cette année, doit arriver en septembre.

Adressage

Madame Liliane AGRAFEUIL indique au conseil municipal qu'il y a lieu de nommer une nouvelle voie au lieu-dit « Le Colombier ». il existe plusieurs « colombiers » sur la commune, aussi elle propose Chemin des Colombes.

Monsieur DUCENE indique qu'il y a lieu de nommer le passage sous le porche réouvert entre la rue de la République et la rue du Pré Saint Jean. Il propose le « Passage Gabrielle », du nom de l'ancienne propriétaire de la maison : Gabrielle TEULET, une « figure » de Sainte-Alvère. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité ces appellations.

VI CULTURE/ANIMATIONS/SPORT

Animations culturelles

Marie-Christine BENCHAREL fait un bilan des animations de l'été qui ont connu un réel succès. Il y a eu beaucoup de monde à Val de Louyre et Caudeau. Les marchés gourmands en particulier sont très prisés.

Elle donne lecture des futures animations avec notamment :

- les journées européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre prochain,
- une randonnée pédestre, VTT et équestre le 25 septembre "La Cendrieucoise" organisée par le comité des fêtes de Cendrieux,
- une exposition métal verre le 8 octobre à Sainte-Alvère,
- un spectacle tout public "Paradisique" par la compagnie Alix Ô Pays des Merveilles à la salle culturelle de Cendrieux le 16 octobre,
- un concert de Musique en Périgord le 23 octobre à la salle culturelle de Cendrieux,
- un spectacle humour, cirque, théâtre, en collaboration avec l'Agora de Boulazac, le 15 novembre à la salle culturelle de Cendrieux.

Le Maire invite les membres du conseil municipal à participer à toutes ces animations de qualité.

Activités Foot

Monsieur Vitor TEIXEIRA CASTRO donne lecture du message de remerciement du bureau du Football Club du Périgord Centre qui a fait suite à l'assemblée générale du 18 juin 2022 à Cendrieux.

Il remercie pour le soutien de la commune "pour le développement du club sur notre commune rurale".

Monsieur Vitor TEIXEIRA CASTRO donne les dates des prochains matchs.

Commissaire aux truffes

Le Maire, Philippe DUCENE, propose un nouveau commissaire qualité pour le marché aux truffes de Sainte-Alvère. Il s'agit de Briec LEGEARD, domicilié à Sainte-Foy de Longas. Madame Marie-France GHOUTI, la commissaire principale l'a reçu et a donné son accord pour qu'il intègre l'équipe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte que Monsieur Briec LEGEARD intègre l'équipe des commissaires qualité au marché aux truffes de Sainte-Alvère à compter du prochain marché.

VII INTERCOMMUNALITE

SDE 24

Philippe DUCENE et Liliane AGRAFEUIL ne participent pas au vote pour les délibérations relatives au SDE 24.

Etude pour le renouvellement de lanternes à Cendrieux – éclairage public

Le conseil municipal valide une étude qui permettra de prévoir le renouvellement de trois lanternes sur le chemin de Ronde à Cendrieux, afin de compléter la rénovation qui a déjà été réalisée.

Modification des statuts du SDE 24

Les conseillers municipaux avaient reçu par mail le projet de modification des statuts du SDE 24 et sont invités à se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDE 24.

Informations éclairage public

Le Maire, Président du SDE 24, indique qu'une étude est en cours pour proposer aux communes du Département qui le souhaitent de réduire et éteindre complètement l'éclairage public une partie de la nuit afin de diminuer les dépenses d'énergie.

Rapports d'activités 2021

Monsieur Gilles LE ROUX présente les rapports d'activités 2021 :

- du SDE24,
- du Syndicat du Pays de l'Isle,
- du Syndicat de l'eau Eau Cœur du Périgord

Le conseil municipal prend acte de ces trois rapports d'activités.

VIII INFORMATIONS DIVERSES

Demande des résidents du bourg de Saint-Laurent des Bâtons

Le Maire donne lecture, sur écran, d'une lettre pétition datée du 8 août et parvenue en mairie fin août, avec une enveloppe pour plusieurs conseillers municipaux.

Il s'agit d'un courrier sous forme de pétition signé de plusieurs habitants du bourg de Saint-Laurent des Bâtons et qui concerne différents sujets.

Ils sollicitent notamment une pose de ralentisseurs sur 400 m dans le bourg de Saint-Laurent des Bâtons.

Il propose le texte d'une réponse qui sera suivie d'une réunion sur place avec tous les riverains, le Maire et les Maires délégués ainsi que les élus chargés de la voirie, de la sécurité et des travaux.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux prennent acte de cette information.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Philippe DUCENE

La secrétaire,

Michèle BALAINE